

FICHE DE PRE-INSCRIPTION
Multi-accueils des TERRES du LAURAGAIS

Date de réception	
Accusé réception	
Dossier complet	
Enregistrement	
Nb de points	

Enfant concerné par l'accueil :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : **Ou, date prévue d'accouchement :**

Adresse de résidence :

Mode de garde en cours : **Date d'accueil souhaitée :**

Ce dossier doit être mis à jour à votre initiative et vous devez nous préciser tout type de changement (coordonnées, situation familiale, composition familiale, activité professionnelle, jours d'accueil). Chaque année, une réactualisation est obligatoire entre le 1^{er} et le 31 Janvier par courrier ou mail au guichet unique, à défaut votre dossier sera supprimé :
preinscriptions.creches-tdlnord@terres-du-lauragais.fr ou preinscriptions.creches-tdlsud@terres-du-lauragais.fr selon votre secteur de résidence.

Renseignements concernant la famille :

Nom du père : **Prénom :**

Adresse si différente de l'enfant :

.....

Date de naissance : **e-mail :**

Téléphone : **Téléphone portable :**

Profession : **Etes-vous en activité ?** OUI NON

Nom et adresse de l'employeur :

Nom de la mère : **Prénom :**

Adresse si différente de l'enfant :

.....

Date de naissance : **e-mail :**

Téléphone : **Téléphone portable :**

Profession : **Etes-vous en activité ?** OUI NON

Nom et adresse de l'employeur :

Numéro d'allocataire CAF ou autre régime :

Situation familiale : Marié Célibataire Vie maritale PACS Divorcé Séparé Veuf Veuve

Parent porteur de handicap : OUI NON Si oui, s'agit-il de : père mère

Enfant porteur de handicap : OUI NON Si oui, s'agit-il de: l'enfant concerné par l'accueil Fratrie

Quels sont les autres points qu'il vous semble important à signaler (santé, situation familiale, difficulté de mobilité,...) :

.....

Nom et prénom des enfants vivants au foyer	Date de naissance	Mode de garde ou classe

Temps d'accueil souhaité :

Si vous avez de besoins précis, merci de compléter le tableau :

Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires					

Si vous n'avez pas de contrainte professionnelle, merci de préciser quel volume d'accueil vous souhaitez (nombre de demi-journée, de journée, ...) :.....

Les jours seront déterminés par le responsable, en fonction des possibilités de la structure d'accueil.

Choix de la structure d'accueil :

Notez vos choix prioritaires pour les structures d'accueil du territoire de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, **1 étant votre souhait prioritaire :**

Choix	Secteur Nord	Choix	Secteur Sud
	Le Jardin aux malices à Caraman		Les petits meuniers à Nailloux
	Le Bonheur est dans le pré à Lanta		Les K'Nailloux à Nailloux
	La Ferme des p'tits bouts à Lanta		Les CoLauriages à Calmont
	Les petits cœurs à Maureville		
	Le Manège enchanté à Ste Foy d'Aigrefeuille		

PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA FICHE DE PRE- INSCRIPTION

Pièces requises pour l'enregistrement de votre demande :

- La déclaration de grossesse ou attestation du médecin ou si l'enfant est né, le livret de famille complet (enfants + parents) ou extrait d'acte de naissance
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018, « la fiche d'information et d'engagement à faire les 11 vaccinations obligatoires à mon enfant » complétée et signée

Pièces complémentaires pour obtenir le nombre de points correspondant à votre situation :

- Un justificatif d'emploi pour chacun des parents (bulletin de salaire, contrat, extrait Kbis)
- En cas de recherche d'emploi, un justificatif pôle emploi
- Si aîné inscrit en multi accueil de l'intercommunalité : une copie de la dernière facture
- En cas de situation de handicap (enfant ou parent) l'attestation MDPH correspondante

A défaut de réception des pièces complémentaires, avant la commission d'attribution des places, c'est le nombre minimum des points qui vous sera accordé.

Dossier à retourner :

Au guichet unique de votre secteur de proximité Caraman ou Nailloux, de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, soit par courrier, par email ou remis en main propre :

Secteur de Nailloux :

Par courrier : Guichet unique Petite Enfance,
73 avenue de la Fontasse 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS.

Remise en main propre à la Coordinatrice Petite Enfance, au RAM de Nailloux, rue Jules Ferry,
maison des associations.

Par mail : preinscriptions.creches-tdlsud@terres-du-lauragais.fr

Secteur de Caraman :

Par courrier ou remise en main propre : Guichet unique Petite Enfance,
7 avenue du 8 mai 1945, 31460 CARAMAN– Tél : 05 62 18 42 80

Par mail : preinscriptions.creches-tdlnord@terres-du-lauragais.fr

Villefranche de Lauragais
Le, 19 mars 2018

Chers parents,

Dans le cadre d'accueil des enfants mineurs, la réglementation concernant les obligations vaccinales a été modifiée au 1^{er} janvier 2018.

En effet l'article L3111-2 du code de la santé publique modifié par l'article 49 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 prévoit 11 vaccinations obligatoires : **Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite - Coqueluche - Rougeole, Oreillons, Rubéole - Hépatite B - Bactérie Haemophilus influenzae b, - Pneumocoque - Méningocoque C**, sauf contre-indication médicale reconnue, pour tous les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, l'admission en multi-accueil de votre enfant né après le 1^{er} janvier 2018 est soumise à la présentation du carnet de santé ou tout autre document médical attestant du respect de l'obligation en matière de vaccination porté au nombre de 11 vaccinations obligatoires et suivant le calendrier vaccinal :

- Les nourrissons de moins de 6 mois doivent avoir reçu au minimum une dose de chaque valence requise pour son âge dans le calendrier vaccinal en vigueur (DTCP, Hib, Hep B, pneumocoque et meningocoque C).
- Les nourrissons âgés de 6 à 12 mois doivent avoir reçu les 2 doses de vaccins DTCP, Hib, Hep B et pneumocoque ainsi qu'une dose de vaccin contre le méningocoque C.
- Les nourrissons âgés de 12 à 18 mois doivent avoir reçu l'ensemble des doses du calendrier vaccinal de la première année de vie (DTCP, Hib, Hep B, pneumocoque et meningocoque C) ainsi que les doses des vaccins requis dans la seconde année de vie (2^{ème} injection du ROR et rappel du meningocoque C).

En cas de contre-indication à la vaccination, le certificat médical du médecin de famille doit être validé par le médecin de la crèche ou le médecin scolaire.

Une fois la vaccination débutée, il est ensuite nécessaire de poursuivre l'immunisation selon le calendrier vaccinal en vigueur.

La loi prévoit que le non-respect de ce calendrier **ne permettra pas l'admission de l'enfant dans la structure multi accueil ou entrainera son exclusion.**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Amélie MARTINEZ
Responsable Département
Petite Enfance



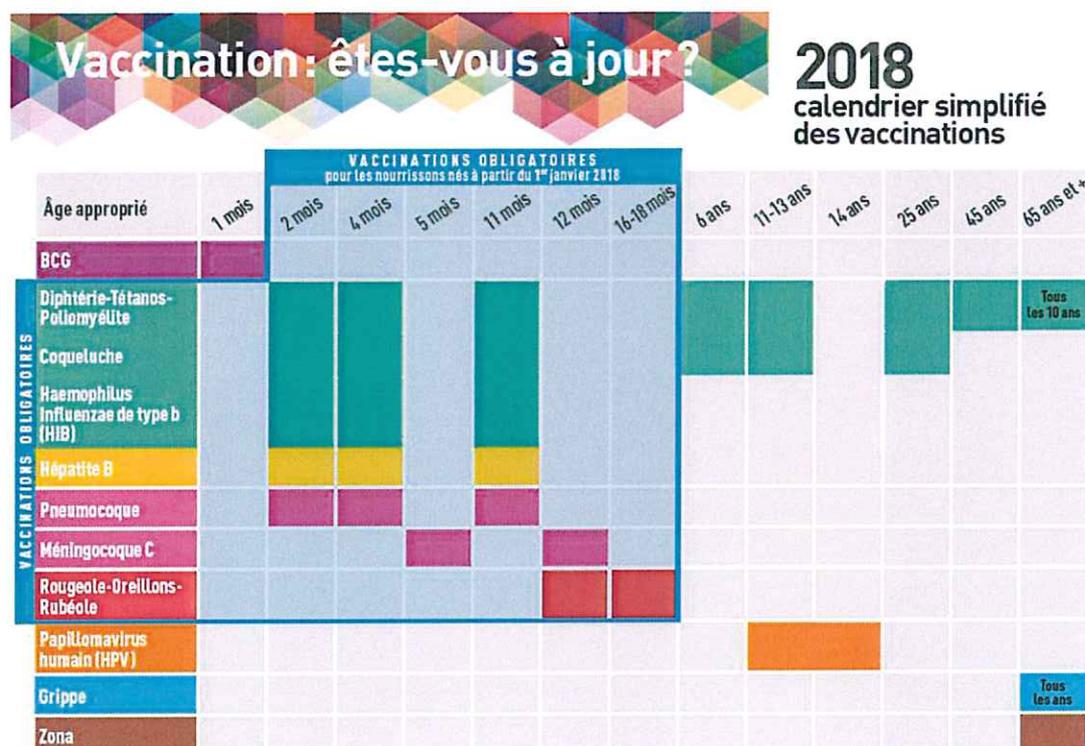
SIÈGE SOCIAL

Communauté de Communes Terres du Lauragais
73 av. de la Fontasse • 31290 Villefranche de Lauragais
05 31 50 45 50 • accueil@terres-du-lauragais.fr
N° SIRET : 200 071 298 00018 • Code APE : 8411Z

terres-du-lauragais.fr

PREINSCRIPTION – ENGAGEMENT DE VACCINATION

Je (nous) soussigné(s),parent(s) de l'enfant
.....né(e) le.....,
attestons être informés de l'obligation de nous soumettre au nouveau calendrier vaccinal en vigueur à
savoir de faire vacciner notre enfant des **11 vaccinations obligatoires** pour pouvoir prétendre à une
place dans un multi accueil de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.



Fait en deux exemplaires le.....
Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Le père

La mère

Exemplaire famille

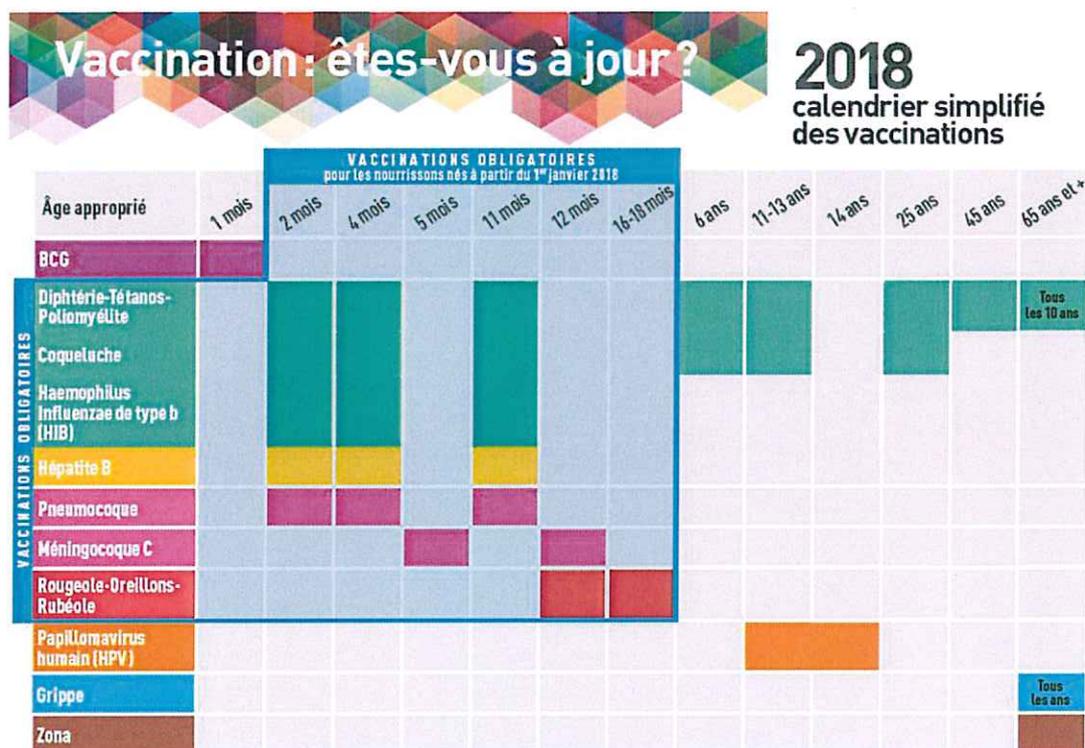
SIÈGE SOCIAL

Communauté de Communes Terres du Lauragais
73 av. de la Fontasse • 31290 Villefranche de Lauragais
05 31 50 45 50 • accueil@terres-du-lauragais.fr
N° SIRET : 200 071 298 00018 • Code APE : 8411Z

terres-du-lauragais.fr

PREINSCRIPTION – ENGAGEMENT DE VACCINATION

Je (nous) soussigné(s),parent(s) de l'enfant
.....né(e) le.....,
attestons être informés de l'obligation de nous soumettre au nouveau calendrier vaccinal en vigueur à
savoir de faire vacciner notre enfant des **11 vaccinations obligatoires** pour pouvoir prétendre à une
place dans un multi accueil de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.



Fait en deux exemplaires le.....
Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Le père

La mère

Exemplaire crèche

SIÈGE SOCIAL

Communauté de Communes Terres du Lauragais
73 av. de la Fontasse • 31290 Villefranche de Lauragais
05 31 50 45 50 • accueil@terres-du-lauragais.fr
N° SIRET : 200 071 298 00018 • Code APE : 8411Z

terres-du-lauragais.fr



GRILLE DE PONDÉRATION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES EN MULTI-ACCUEILS TERRES DU LAURAGAIS

Ces critères sont valables pour l'accueil régulier comme pour l'accueil occasionnel sur l'ensemble du territoire. Les coordinatrices de secteur se baseront sur le tableau ci-dessous pour pondérer les dossiers de pré-inscriptions dès réception (si le dossier est complet), en s'appuyant sur les pièces justificatives communiquées par la famille, afin de décider de leur admission.

Les dossiers seront classés par ordre sur une liste d'attente selon la pondération correspondante et la date de pré-inscription.

Critères pris en compte	Points attribués
Couple dont les 2 parents travaillent	5
Couple dont 1 parent travaille	3
Couple dont aucun parent ne travaille	1
Famille monoparentale qui travaille ou en démarche d'insertion	5
Famille monoparentale qui ne travaille pas	2
Naissance multiple ou plusieurs enfants sur la liste de pré-inscription	3
Fratrie (frère ou sœur accueilli dans la même structure)	3
Enfant en situation de handicap	3
Parent ou fratrie en situation de handicap	3
Situation d'urgence (soumis à l'évaluation de la Coordinatrice, sous couvert de la Responsable de Département)	5
Parent mineur	2
Antériorité du dossier	Conservation de la pondération en vigueur sur chaque secteur pour 2018
Famille résidant sur le territoire	Critère obligatoire